

## LE DRAPEAU BLANC EN 1814.

Parmi les noms que les ennemis de la monarchie française aiment à rappeler avec admiration, le nom de Carnot apparaît avec un éclat tout particulier; on salue en lui le farouche républicain qui vota la mort de Louis XVI, et l'homme de guerre, le membre du comité de salut public, qui fut appelé l'organisateur de la victoire. Vivement attaché au drapeau de la révolution, comment accueillit-il en 1814 le rétablissement des Bourbons et la cocarde blanche?

C'est un souvenir trop effacé, et qu'il nous paraît intéressant de rappeler en ce moment où, même parmi des partisans de la royauté qui peut seule sauver la France, la question du drapeau semble encore indécise.

Carnot avait été, en 1814, nommé par Napoléon gouverneur de la place d'Anvers, de cette ville si importante, prise en 1792 et 1794, et devenue le chef-lieu du département des Deux-Nèthes. Il observait, d'un œil attentif, les événements qui se précipitaient et qui venaient d'amener, le 6 avril, l'abdication absolue de l'empereur. Le comte d'Artois faisait à Paris son entrée, le 12 du même mois, au milieu des acclamations de la joie publique. Et à ceux qui voudraient nier ce bonheur sincère, il nous suffirait d'opposer le témoignage de M. Thiers, qui déclare formellement dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire* que les Bourbons étaient nécessaires à la France. Voici ses expressions :

« Les Bourbons, outre leur mérite, avaient pour eux la puissance de la nécessité. En effet, la République, toute souillée encore du sang versé en 1793, n'étant pas proposée à la France, la royauté seule étant possible, et des deux royautés alors présentes aux esprits, — celle du génie, celle de la tradition, — la première s'étant perdue par ses égarements, que restait-il, sinon la seconde, consacrée par les siècles et ravivée par le malheur? Il était donc bien naturel qu'après avoir employé quelques jours à se remettre les Bourbons en mémoire, on se ralliât à eux avec un entraînement qui croissait d'heure en heure. » (1)

Nous voudrions nous arrêter à ces paroles remarquables qui s'appliquent, avec une vérité plus frappante encore, à la situation actuelle, après les deux nouveaux essais de République en 1848 et 1870, et les crimes et le sang dont elle s'est de nouveau souillée, aux journées de juin et pendant la Commune. Mais continuons de chercher les leçons du passé sur le drapeau de la France.

Un fait bien important à signaler à ceux qui oublient l'histoire, c'est que les souverains étrangers qui envahissaient notre patrie, il y a cinquante-neuf ans, voulaient lui imposer le drapeau tricolore, et que ce fut le comte d'Artois qui, par sa fermeté à conserver le symbole de la monarchie, montra résolument le vrai patriotisme.

Mais l'armée, mais cet austère Carnot qui, membre du tribunal, s'était élevé avec énergie contre le consulat à vie et contre l'établissement de l'empire, que fit-il à Anvers après l'entrée de Monsieur, frère du roi, à Paris, et quinze jours avant l'arrivée de Louis XVIII lui-même? Quelles furent ses pensées, ses paroles? Quel jugement porta-t-il sur le mouvement qui ramenait Louis XVIII et sa dynastie, sur les véritables désirs des populations? Et quels ordres donna-t-il à tous les militaires de terre et de mer sur lesquels s'exerçait son commandement?

Qu'on lise sa proclamation, publiée à Anvers le 18 avril, 1814, et qu'on pèse les mots si graves par lesquels il motive une détermination qui, de sa part, devait paraître si surprenante. Nous en empruntons le texte au *Moniteur universel* du jeudi 21 avril 1814 (1er page, 2e colonne) :

« Soldats,

« Aucun doute raisonnable ne pouvant s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité légitime que de différer plus longtemps à la reconnaître. Nous avons pu, nous avons dû procéder avec circonspection; nous avons dû nous assurer que le peuple français ne recevait cette grande loi que de lui-même.

« Un gouvernement établi dans une ville occupée par des armées étrangères, avec lesquelles il n'existe encore aucun traité de paix, a dû quelque temps nous inspirer des craintes sur la liberté de ses délibérations. Ces craintes sont dissipées par le vœu unanime des villes éloignées de la guerre. Honneur à ceux qui ont su réprimer dans leur élan un zèle indiscret qui eut pu compromettre la discipline et la sûreté du dépôt qui nous est confié. L'avènement du nouveau roi au trône sera bien plus glorieux, appelé par l'amour des peuples que par la terreur des armes.

Osera-t-on encore, après de semblables paroles, si accentuées, si répétées, sur le vœu unanime, sur le peuple français n'écoulant que lui-même et son amour, osera-t-on reproduire la calomnie qui présente le retour des Bourbons comme imposé par les baionnettes étrangères, tandis qu'ils revenaient, — suivant l'aveu de M. Thiers aussi — appelés par le besoin de consoler les douleurs de la France et de réparer ses ruines!

Mais écoutons la suite de la proclamation de Carnot : « Nous, gouverneur de la place d'Anvers, généraux, officiers de tout grade, tant de terre que de mer », déclaraient adhérent purement et simplement aux actes du Sénat conservateur, du Corps législatif et du gouvernement provisoire en date des 1er, 2 et 3 du présent mois. De plus, nous jurons tous de conserver et défendre cette place jusqu'à la dernière extrémité au nom de Louis XVIII.

« M. le général de division commandant d'armes, M. le vice amiral, commandant l'escadre de l'Escaut, et M. le préfet maritime d'Anvers, « devront faire lire demain à chacun des corps qui se trouvent sous leurs ordres immédiats le présent acte d'adhésion; et dimanche prochain à la parade, tous les militaires devront paraître en cocarde blanche. »

« Le général de division gouverneur,

« CARNOT. »

« Anvers, le 18 avril 1814. »

Voilà ce qui se passait en 1814, alors que le drapeau tricolore n'avait pas assisté aux désastres de Waterloo et

de Sedan, et que le drapeau blanc n'avait pas encore ajouté à ses gloires celle de la prise d'Alger!

Et quand un conventionnel, un régicide, a ainsi parlé, il se trouverait aujourd'hui — devant des nécessités plus pressantes encore qu'au mois d'avril 1814, devant des abîmes plus profonds ouverts par le second empire et la révolution nouvelle — il se trouverait des conservateurs, des royalistes qui hésiteraient à accepter le drapeau que leur présente Henri V?

Non! ce n'est pas possible.

## REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

L'Assemblée nationale doit se réunir ces jours-ci. C'est le comité de Permanence qui est chargé de déterminer la date précise de l'ouverture de la session. Rien n'a encore été décidé à ce sujet. Mais comme le 5 novembre avait été fixé par l'Assemblée, lors de la clôture des séances, comme le terme le plus éloigné, l'ordre de convocation ne saurait tarder à être lancé.

A mesure que le moment solennel approche, l'anxiété et l'incertitude augmentent. L'agitation est grande, et la lutte des partis s'accroît chaque jour d'une manière plus énergique. Il est impossible de prévoir quel parti, monarchiste ou républicain, l'emportera. Il serait téméraire de vouloir baser des conjectures certaines sur les données contradictoires que nous sert le télégraphe, lorsque l'incertitude et l'inquiétude sont si grandes sur le théâtre même de la lutte.

Les forces des deux partis dans l'Assemblée sont à peu près égales. Il y a 722 membres. Les journaux de chaque nuance font leurs calculs; les monarchistes espèrent l'emporter avec une majorité de 20 et les républicains prétendent qu'ils les battront avec une majorité de 10.

Le centre gauche et les bonapartistes qui décident de la majorité, tiennent le sort de la France dans leurs mains. C'est dans les rangs du centre gauche que chaque parti cherche à recruter sa majorité. Or, si l'on en croit les nouvelles, les chances de la monarchie, en tant qu'elles dépendent de cette fraction de l'Assemblée, sont fort précaires.

Il y a quelque temps, M. Léon Say, député de la Seine et chef du centre gauche, a publié une lettre manifeste, dans laquelle il se déclarait pour les principes de 89 et hostile à une restauration de la monarchie traditionnelle. Non content de cette manifestation, M. Say est revenu à la charge il y a à peine quelques jours, et dans une nouvelle lettre adressée à M. Béclard, membre du conseil général de la Seine, il a formellement déclaré qu'il « voterait contre la restauration. » Comme M. Léon Say commande tout le centre gauche, dont il exprime les opinions, on peut conclure de ses deux déclarations que le centre gauche votera en bloc contre le rétablissement de la monarchie.

Les espérances qu'on avait cru pouvoir fonder sur la fraction Rouher, du parti bonapartiste, sont aussi disparues.

M. Rouher vient de lancer son manifeste, qui ne laisse aucun doute sur ses dispositions. M. Rouher emboîte le pas à la suite du prince Impérial. Il jure une guerre à mort à la monarchie traditionnelle et se déclare avec emphase pour l'appel au peuple. Il veut le plébiscite. « La nation est opposée à la monarchie, dit-il. On le sait, mais on spéculer sur sa lassitude. » Il accuse les royalistes de vouloir porter la main sur le suffrage universel, sur la souveraineté populaire, cette arche-sainte qui a toujours servi de carapace aux intrigues du césarisme napoléonien. « En comprimant les idées du peuple, sous le prétexte de réfréner ses passions, ajoute-t-il, on sème les alarmes et on prépare les plus terribles explosions. » Il n'a pas manqué de gens, non plus, qui ont accusé le césarisme de « comprimer les idées du peuple sous prétexte de réfréner ses passions; » et les explosions qu'a produites le césarisme ne sont pas les moins réussies. Waterloo et Sedan sont deux explosions passables.

Contrairement à ce qu'on avait espéré, l'attitude de M. Rouher prouve que les bonapartistes ne se diviseront pas. Ils se rallieront en masse au parti républicain et voteront contre la restauration. Il est difficile de voir dès lors, où les monarchistes prendront leur majorité. Malgré l'alliance des bonapartistes, ils n'avaient le 24 mai qu'un surplus de 14. La défection de ces alliés infidèles les met dans la nécessité de recruter les hommes qui leur manquent parmi les députés du centre gauche, et l'on a vu que l'attitude de M. Say n'est pas faite pour encourager beaucoup la propagande monarchiste dans cette partie de l'Assemblée.

Il peut se faire néanmoins que les apparences seules soient inquiétantes, et que les monarchistes soient assurés de leur triomphe. Nous souhaitons qu'ils réussissent. Il faut à la France les institutions monarchiques; et un régime autoritaire, solide. La liberté est dangereuse en France, parce qu'elle dégénère trop facilement en licence.

La plupart des élections, soit parlementaires ou municipales, qui ont eu lieu depuis quelque temps, se sont terminées par le triomphe des républicains. Les quatre députés élus récemment dans les départements de la Loire, de la Nièvre, de la Haute-Garonne et du Puy-de-Dôme sont tous adversaires déclarés du système monarchique. Les dernières élections municipales à Paris, ont aussi donné le même résultat.

Le procès du maréchal Bazaine préoccupe vivement le public. Les présomptions sont très-fortes contre l'accusé, et les dépositions des témoins ne lui sont pas favorables. On soupçonne généralement le maréchal d'avoir voulu profiter de sa position de général d'une armée considérable, pour jouer un rôle politique. Les rapports qu'il a eus avec les Prussiens et la manière dont les journaux allemands prennent sa défense actuellement ne prouvent pas en sa faveur. Le système de défense du maréchal paraît être de tout rejeter sur l'Empereur et l'Impératrice régente.

La demande faite à M. de Bismarck, à l'occasion de ce procès, par le duc d'Aumale, président de la cour mar-

chiale du Trianon, de visiter Metz et le théâtre des événements qui se rapportent au procès, a été accueillie par un refus. M. de Bismarck tient à ce que les officiers français ne pénètrent pas dans les forteresses de l'Empire. Pendant ce temps, cependant, les espions prussiens s'introduisent librement à Paris, où ils surveillent les travaux des nouvelles fortifications et étudient le système de défense adopté par le gouvernement français.

A. GÉLINAS.

## NOS GRAVURES.

DEUX TABLEAUX DU PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE.

Ces deux belles gravures parlent d'elles-mêmes et nous pourrions nous dispenser de toute explication. Toutefois on ne lira pas sans intérêt les curieux détails que nous trouvons à ce sujet dans les journaux de Paris :

« Nos lecteurs savent que c'est dans la galerie servant de vestibule au château du Grand-Trianon, qu'a été établie la salle des séances du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine. »

« Notre grand dessin représente cette salle et donne la physionomie exacte de la première séance du conseil. »

« Transformer ce magnifique péristyle en salle d'audience n'était pas chose facile. On y est cependant parvenu, grâce à l'habileté des dispositions prises. La salle offre l'aspect d'un long parallélogramme, dont une partie a été surélevée par des travaux de charpente. Dans cette partie se trouvent : au fond, un large bureau en forme d'hémicycle pour les juges militaires; puis à gauche, pour l'accusé, un fauteuil et une table recouverte d'un tapis vert, et la barre de la défense; à droite, le bureau réservé au commissaire du gouvernement, et la tribune des journalistes, élevée derrière les colonnes de marbre de la galerie. Cette tribune est disposée en gradins et peut contenir soixante-dix personnes environ. Enfin, au milieu, devant le bureau du conseil, est établi le greffier. Une légère balustrade recouverte de velours rouge sépare cette première partie de la salle de la seconde, à laquelle on arrive en descendant une marche. »

« Mais il est temps de pénétrer dans la salle du conseil de guerre. A midi un quart, on annonce l'entrée des juges militaires. La séance est ouverte. Les membres du conseil sont : MM. le duc d'Aumale, président, tour-nure militaire, moustaches et barbe blondes, voix forte et sonore, habituée au commandement; de Chabaud-Latour, officier général du génie, soixante-dix ans environ, un peu fatigué; de la Motterouge, plus âgé que le précédent, mais portant plus gaillardement son âge; Tripier, vieux et un peu cassé, appartenant au génie, blessé à l'Alma, porte lunettes; Guyot, artillerie, petit et gros, mais vif et alerte; Lallemand, très-grand, air grave et réfléchi, serait le plus jeune ou le moins âgé du conseil si le général de cavalerie Princeteau n'en faisait pas partie; de Malroy, regard doux, air décidé, chauve, soixante ans; Ressayre, figure d'anachorète, a commandé une division à la bataille de Coulmiers, où il fut blessé grièvement; enfin le général Pourcet, petit, maigre, impatient, coiffé à la Titus. Très-savant, m'a-t-on dit, il représente, comme on sait, le ministère public. »

« Quelques minutes après l'entrée en séance du conseil l'ordre est donné par le président d'introduire le maréchal. Mouvement de curiosité très marquée. L'accusé entre d'un pas lourd et avec un certain embarras. Il porte le costume de maréchal, petite tenue, et la grande croix de la Légion d'honneur. Il a de l'embonpoint; ses yeux sont petits, son visage est gras, son crâne absolument chauve. Deux sourcils très-fins, deux petites moustaches brunes se dessinent seuls dans cet ensemble de rondeurs grasses. Il est d'ailleurs un peu pâle : on le serait à moins. Calme en apparence, sa préoccupation ne se trahit que par certains gestes. Ainsi il porte fréquemment sa main à ses lèvres ou à son front, ou bien il joue machinalement avec une bague qui brille à l'un de ses doigts. »

« Avec l'entrée du maréchal, le défilé des témoins a été l'intérêt de cette première audience. Ces témoins, fort nombreux, peuvent se diviser en trois catégories : les militaires, maréchaux, généraux, officiers supérieurs ayant fait partie de l'armée du Rhin; les témoins politiques, tels que MM. Jules Favre, Gambetta, de Kératry, et les témoins qui n'entrent ni dans l'une ni dans l'autre de ces catégories, tels que douaniers, employés de chemins de fer, ingénieurs. Le premier témoin appelé a été le maréchal Canrobert, et le second le maréchal Lebœuf, sur lequel tous les yeux se sont fixés avec une attention particulière. Le général Changarnier a aussi beaucoup attiré les regards, avec son pantalon gris-perle et sa redingote bleu clair élégamment boutonnée. Mais celui qui a excité la curiosité la plus vive est encore le fameux M. Régnier, cet envoyé mystérieux qui alla trouver le maréchal au travers des lignes prussiennes, ouvertes pour lui, et amena en Angleterre le général Bourbaki. »

« L'après-midi des témoins terminés, la séance a été suspendue pendant dix minutes. A la reprise de l'audience, il a été donné lecture des états de service du maréchal Bazaine et de la première partie du rapport du général Rivière, rapport net, clair, précis, et du plus haut intérêt. »

## LA TAMBOURINE GREVÉE.

Jolie peinture de mœurs, qui représente fidèlement l'ébahissement et le désespoir de la pauvre qui voit se briser l'instrument avec lequel elle gagnait sa pitance de chaque jour.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

## MARIAGE.

A Otter River, Mass., le 26 octobre, M. L. E. Mineau, à Dlle Marie S. Arsenau, tous deux de Hubbardston, Mass. Garçon et fille d'honneur, M. Louis Mineau et Dlle Eugénie Arsenau.

(1) Tome XVII p. 767, 768.